

<p align="center"><b>Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020 à 20h00</b></p>
--

**Présents** : Gilles DURAND, Bernard CANAT, Nadine DUNOYER, Joël CHARRETTE, Sébastien ROSTAIND, Stéphanie CHAUSSINAND, Kevin CHIEZE, Yannick BOUVARD, Blandine BALAY.

**Absents représentés** : Jules DREUMONT donnant pouvoir à Gilles DURAND, Laurence SEYCHAL donnant pouvoir à Stéphanie CHAUSSINAND.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Nadine DUNOYER est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

- Changement de locataire dans le logement au-dessus de l'école.
- Embauche d'une ATSEM en contrat aidé.
- Implantation de l'antenne-relais SFR sur notre commune.

**1. Changement de locataire du logement au-dessus de l'école :**

Mr Ivan CRUZ REYES occupe le logement depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour un loyer de 535€ + 70 € en provision pour le chauffage ;

- *Décision adoptée à l'unanimité*

**2. Embauche d'une ATSEM en contrat aidé :**

Mme Anaïs GARDOU a été recrutée à partir du 7 septembre 2020 pour une année dans le cadre d'un contrat aidé, son temps de travail hebdomadaire est de 26h. L'aide de l'état est de 50%.

- *Décision adoptée à l'unanimité.*

**3. Implantation de l'antenne relais :**

Monsieur le Maire nous fait lecture de textes extraits de documents officiels communiqués sur le site : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr) afin d'éclairer nos délibérations. Les élus sont invités à exprimer leur position sur plusieurs facettes du projet d'implantation de l'antenne :

Conseil Municipal  
8 septembre 2020

  
Saint-Jean-Chambre

- 1) La cohérence du projet
- 2) L'aspect sanitaire par rapport à nos enfants et aux personnes électrosensibles
- 3) Environnement, aspect paysager
- 4) Les conséquences patrimoniales
- 5) Nécessité de délibérer ce jour-ci.

Nous délibérons sur les 3 propositions suivantes :

Le Conseil municipal décide de ne mettre à disposition de l'opérateur SFR ni terrains viabilisés ni terrains nus appartenant à la commune. La commune n'accompagnera pas ce projet.

- *Contre : 0.*
  - *Abstentions : 3*
  - *Pour : 8*
- *Cette décision est adoptée.*

Après lecture des documents proposés par le portail « radio fréquence santé environnement » site Internet de la République française, le Conseil municipal de Saint-Jean-Chambre décide de faire valoir le droit au principe de précaution afin de ne pas soumettre les enfants de l'école et ceux de la Maison d'assistantes maternelles aux ondes radioélectriques.

En conséquence le Conseil municipal décide d'établir une zone de protection des ondes radioélectriques de 500 m (cinq cents mètres) à partir de l'école et de la Maison d'assistantes maternelles. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté en ce sens.



- *Contre : 0.*
  - *Abstentions : 0*
  - *Pour : 11*
- *Cette décision est adoptée à l'unanimité.*

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de ne signer aucune déclaration préalable de travaux portant sur un projet d'installation d'une antenne relais à des opérateurs de téléphonie mobile.



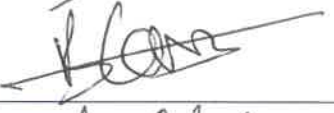

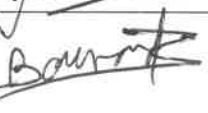

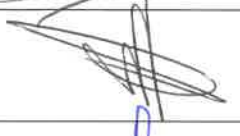

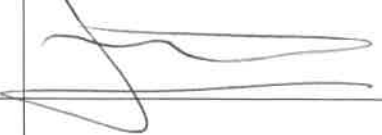

- *Contre : 0.*
  - *Abstentions : 3*
  - *Pour : 8*
- *Cette décision est adoptée.*

La séance est levée à 21h10.

Conseil Municipal  
8 septembre 2020

  
  
 Saint-Jean-Chambre

## Émargement

Noms-prénoms	Présents	Représentés	Absents
DURAND Gilles			
DUNOYER Nadine			
CANAT Bernard			
BALAY Blandine			
BOUVARD Yannick			
CHARRETTE Joël			
CHAUSSINAND Stéphanie			
CHIEZE Kevin			
DREUMONT Jules			
ROSTAIND Sébastien			
SEYCHAL Laurence		